

COMMUNIQUE N° **24-00242** MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **16 MAI 2024**  
Portant ouverture d'un concours commun d'entrée en 1<sup>ère</sup> année du cycle des Ingénieurs de la filière Agronomie et Foresterie de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, campus de Dschang et campus de Bafia, et des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES) sous sa tutelle, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2024/2025.

## LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;  
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le Décret n° 093/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;  
Vu le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 093/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;  
Vu le Décret n° 93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;  
Vu le Décret n°093/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;  
Vu le Décret n° 2012/433 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;  
Vu le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;  
Vu le Décret n° 2012/366 du 06 août 2012 portant nomination de responsables dans les Universités d'Etat ;  
Vu le Décret n° 2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;  
Vu la Décision n°18240028/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 14 février 2024 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2024 – 2025,

### COMMUNIQUE :

**Article 1<sup>er</sup>** : (1) Un concours commun d'entrée en 1<sup>ère</sup> année du cycle des Ingénieurs est ouvert pour le recrutement de :

- **deux cent trente (230)** élèves au Campus de Dschang et de **cent (100)** élèves au Campus de Bafia de la filière Agronomie et Foresterie à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang ;
- **neuf cent (900)** élèves de la filière Agronomie et Foresterie dans les **Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES)** sous la tutelle de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang (UDs). La liste des IPES concernés et le nombre de places par IPES sont présentés à l'Article 8.

- (2) Le concours est ouvert aux titulaires du Baccalauréat A, C ou D, du GCE « A » Level au moins dans deux matières scientifiques, du Baccalauréat agricole, ou de tout autre diplôme équivalent.

**Article 2 :** Le concours est ouvert aux Camerounais des deux sexes et aux candidats ressortissants des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ayant ratifié les textes relatifs au traitement national des étudiants et justifiant des qualifications requises

**Article 3 :** Le concours comporte une épreuve écrite de Sciences Naturelles, une de Mathématiques, une de Chimie et une de Culture Générale d'une durée d'une (01) heure chacune. Le programme est celui des classes de Terminale et GCE-A/L.

**Article 4 :** Les candidats inscrits sous réserve ne seront définitivement admis, en cas de réussite au concours, que sur présentation de l'original du diplôme requis ou, le cas échéant, de l'attestation de réussite au moment de l'inscription. **Il n'y aura pas d'examen oral.**

**Article 5 :** Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

1. Une fiche de candidature téléchargée après avoir suivi la procédure de préinscription en ligne sur la plateforme SIGES ONLINE de l'Université de Dschang à l'adresse <http://sigesonline.univ-dschang.org> et timbrée à 1500 francs CFA par le candidat ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
3. Des photocopies certifiées conformes du Baccalauréat ou du GCE-A/Level, du probatoire ou du GCE/O level et des relevés de notes respectifs ;
4. Un certificat médical dûment établi et délivré par un médecin de l'administration ;
5. Quatre photos d'identité 4x4 portant les noms et prénoms au verso ;
6. Un reçu de versement d'un montant de 20.000 (vingt mille) francs CFA de frais de concours effectué à la **COMMERCIAL BANK – Dschang** au n° de compte **37142002005-40** ou dans un établissement financier choisi lors du téléchargement du quitus. Ces frais ne sont pas remboursables. ;
7. Une enveloppe format A4 timbrée à 400 F CFA à l'adresse du candidat.

**Article 6 :** Les **dossiers complets** doivent être déposés au Service de la Scolarité de la FASA, campus principal de Dschang, ou dans les Antennes ou Annexe de l'Université de Dschang à Yaoundé, Maroua, Bambui ou Bafia. Les dossiers peuvent aussi être déposés à l'Ecole de Faune de Garoua, au Service de la Scolarité de la Faculté des Sciences de l'Université de Ngaoundéré, à la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires du Littoral, du Sud

ou de l'Est. La **date limite** de dépôt des dossiers est fixée au **mercredi 28 août 2024** au plus tard à 15h30mn.

**Article 7 :** Le concours aura lieu le **samedi 31 août 2024** à partir de 7h30mn dans les centres d'examen suivants : **Bafia, Douala, Dschang, Maroua, Ngaoundéré et Yaoundé.**

**Article 8 :** La liste des IPES sous tutelle de la FASA/UDs concernés, ainsi que la répartition des places par IPES se présentent ainsi qu'il suit :

N°	IPES sous tutelle de la FASA/UDs concernés	Nombre de places
1	Bamenda University Institute of Science and Technology (BUST)	55
2	Cameroon Bilingual Higher Institute (CBHI) - Yaoundé	30
3	Ecole Supérieure des Sciences Appliquées de Bertoua (ESSAB)	35
4	Institut Catholique de Bafoussam (ICAB)	50
5	Institut FOYAGUEM - Dschang	35
6	Institut Supérieur d'Agriculture et de Gestion (ISAG) d'Obala (ISAGO)	100
7	Institut Supérieur d'Agronomie (ISA) de Bertoua	60
8	Institut Supérieur de Bafang (ISB)	35
9	Institut Supérieur de Management de Manengouba (ISMAM) - Nkongsamba	25
10	Institut Supérieur des Sciences et Techniques Agricoles de Douala (ISSTAD)	20
11	Institut Supérieur des Sciences, Technologies, Management et Développement Durable (ISSTMADD) de Ngaoundéré	60
12	Institut Supérieur des Techniques Agricoles d'Ombessa (ISTAO)	30
13	Institut Supérieur Douala Manga Bell - Douala	35
14	Institut Supérieur HINTEL- Yaoundé	30
15	Institut Supérieur Polytechnique de Bansa (ISPB)	40
16	Institut Supérieur Polytechnique les Armandins (ISPA) de Yaoundé	50
17	Institut Supérieur Saint Tarcisius (ISSAT) d'Edéa	40
18	Institut Universitaire des Sciences et Techniques de Yaoundé (IUSTY)	60
19	Institut Universitaire Evangélique du Cameroun (IUEC) - Bandjoun	60
20	JAOF Higher Institute of Science (JHIS) - Yaoundé	50
<b>Total</b>		<b>900</b>

**Article 9 :** Le Recteur de l'Université de Dschang, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Doyen de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent communiqué qui sera enregistré et publié en français et en anglais partout où besoin sera.

**LE MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**



**Jacques FAME NDONGO**